Entre Chaux et Lone
Arc-et-Senans

Commune d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 16 – janvier 2012

Édité par la Mairie – Tél. : 03 81 57 42 20 – Fax : 03 81 57 46 40
Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage
Adresse internet : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr

Le *mot* du Maire

Chers concitoyens

En ce début d'année je vous adresse mes meilleurs vœux de bonne santé, de réussite professionnelle et la réalisation de tous vos souhaits pour vous et votre famille.

Dans ce bulletin 3 feuillets sont encartés, la liste et les coordonnées des artisans, commerçants et professionnels de la santé ; la liste des associations avec les coordonnées des responsables ; ainsi que dans le cadre du plan de sauvegarde, les coordonnées des référents à contacter en cas d'alerte quelle qu'elle soit. Toutes les communes concernées par un PPRI doivent établir un plan de sauvegarde, celui-ci est transmis aux services de la protection civile et il est tenu à jour régulièrement. Le 3e feuillet est celui de l'inscription au repas communal, le 11 février prochain. Seuls les habitants d'Arc et Senans peuvent participer. Nous sommes désolés mais nous ne pouvons pas accueillir vos invités d'autres communes. Les nouveaux habitants seront accueillis avec plaisir. En 2010 nous avons officiellement dépassé les 1500 habitants.

En 2012 les travaux de construction de la MARPA, syndicat composé de 17 communes du Doubs et du Jura commenceront. L'agrandissement du centre bourg devrait être en service début juillet avec également une rénovation du Maxi Marché.

En 2012 également une manifestation exceptionnelle aura lieu à Arc et Senans, c'est le départ le lundi 9 juillet d'une étape individuelle contre la montre du tour de France. Les festivités débuteront dès 8 h 30 par le départ de la caravane publicitaire, ensuite à partir de 9 h 30 départ du 1er coureur jusqu'à 16 h 15, départ du dernier coureur. C'est une manifestation qui fera l'objet de 5 heures de direct sur la commune de la part de 190 chaînes de télévision, ce sera en 2012 la plus grande organisation sportive de l'année ; un plan de circulation sera mis en place avec des interdictions du dimanche soir 20 h 00 au lundi soir 20 h 00 : Circulation réglementée, avenue de La Saline, grande rue entre la Mairie et le passage à niveau, J'organiserai une réunion publique d'information courant mai ou juin.

C'est l'hiver : c'est aussi le moment d'élaguer les arbres qui sont dangereux et qui surplombent le domaine communal. Le calendrier de ramassage des OM est disponible en Mairie. **Attention c'est un calendrier par ménage**. Ceux qui en prennent plusieurs priveront d'informations les retardataires. À compter du 1er janvier vous serez facturé à la levée. Pour un bac de 80 litres, redevance fixe 53 € avec 12 levées comprises et 4 € la levée supplémentaire. Pour un bac de 140 litres part fixe 92 € avec 12 levées comprises et 6 € la levée supplémentaire. La facturation se fera en 2 fois redevance fixe en mai et levées supplémentaires en janvier 2013 le cas échéant. Pour les résidences secondaires, les propriétaires qui ne souhaitent pas avoir un bac attribué paieront uniquement la redevance fixe de 53 €, cette somme donnant accès aux services de déchetterie, bac à verre, collecte de journaux.

Je rappelle également que les propriétaires qui changent de locataires doivent le signaler au secrétariat de Mairie, tout comme ils doivent engager leurs nouveaux locataires à venir se signaler également en Mairie.

.../...

• SOMMAIRE :

En page 2
- Le Mot du Maire (suite)
- Les dernières décisions du Conseil

En page 3
- L'espace culturel et d'animation
- Nos citoyens
- Parlez-vous patois ?

En page 4
- Construction du réseau d'adduction d'eau

Entre Chaux et Lone

.../...

L'entretien du cimetière au niveau des allées est à la charge de la commune. Chacun d'entre vous est propriétaire de sa concession, soit 2 m² ou 4 m². Les plantations en dehors de cette propriété sont interdites, j'ai dû faire couper des arbres plantés en terre, les racines de ceux-ci dégradaient les tombes proches. Il est toléré des plantations en pot à la tête des tombes.

Les membres du Bureau d'Aide Social (CCAS) ont distribué, la semaine précédant Noël, les colis aux anciens. 107 personnes de plus de 80 ans et habitantes de la commune étaient concernées. Le 27 novembre les personnes de 72 ans et plus au nombre de 240, étaient invitées au traditionnel repas des anciens ; 138 ont répondu présentes et ont particulièrement apprécié de se retrouver dans une ambiance très conviviale.

À nouveau je vous renouvelle tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Que la situation française, européenne et mondiale s'améliore pour le bien-être de tous en général et de la commune en particulier. La bonne tenue de la Nation facilite la gestion de nos collectivités : commune, communauté de Communes etc. Bonne année à toutes et à tous.

Le Maire
Jacques Maurice

LES FUTURS COMMERÇANTS ET ARTISANS DU CENTRE BOURG 2,
ouverture prévue le 30 juin :

Eldorado Minéraux - Restauration Rapide - Salon Défini'tif
Aux Fleurs du Val d'Amour - Boucherie-Traiteur Binz Éric
Épicerie Fine spécialités italiennes - Bureau d'Assurance.

Les dernières principales décisions du Conseil

• **Les nouveaux calendriers 2012 pour les ramassages des bacs** (ordures, emballages, papiers), sont à retirer en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.

• **Les travaux de construction du nouveau Centre Bourg** ont démarré. La commune a réservé deux cellules, afin de répondre à des demandes de futurs commerçants. La livraison définitive de l'ensemble est prévue en juin 2012.

• **Les programmes d'assainissement et de renforcement de la conduite eau potable, des rues des Topes et de la Pérouse** ont fait l'objet de demandes de subventions. Coût global de 600 000 euros.

• **Pour la création de la nouvelle station d'épuration**, les études sont engagées. Le prix global estimé est de 1 250 000 euros HT ; diverses subventions accordées par l'agence de l'eau (30 %) et le Conseil général (30 %) sont attendues. Ces travaux d'assainissement station + réseaux se feront sur 2012, 2013 et probablement 2014 compte tenu du coût prévu.

• **La Taxe d'Aménagement** (T.A.) remplacera au 1er mars 2012, l'ancienne Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) Le taux de 4 % s'appliquera donc aux constructions nouvelles, aux rénovations et aux agrandissements.

• Les communes soumises aux P.P.R.I. doivent se doter d'un **Plan Communal de Sauvegarde**, obligatoire pour prévenir les risques encourus. En cas d'alerte, chaque quartier du village aura donc un référent chargé de l'évacuation des habitants concernés.

• **À partir de janvier 2012 la salle polyvalente** sera en **priorité** réservée aux habitants et associations d'Arc et Senans puis à ceux des communes de la Communauté de Communes du Canton de Quingey et de la C.C. du Val d'Amour. Cette décision se justifie par les difficultés à obtenir la location de la salle pour nos propres manifestations et par le non respect des règles d'utilisation.

• **Le vendredi 16 décembre 2011**, en réunion publique à la salle polyvalente, la gendarmerie a exposé **la démarche « participation citoyenne »**. Il s'agit de mettre en place sur la commune, un dispositif de veille, de façon à informer rapidement la gendarmerie d'indices et/ou de faits anormaux pouvant annoncer des actes de délinquance, en particulier des cambriolages, ou des incivilités. Quatre référents : J. Maurice, J. Robardet, D. Faivre, J. Pernet ont été pressentis. L'appel direct à la gendarmerie est également privilégié pour une intervention rapide. N'hésitez pas à porter plainte pour tous préjudices, c'est sur le nombre de plaintes que se basent les statisticiens pour renforcer ou diminuer le nombre de gendarmes sur le secteur.

• **La commune a signé une promesse d'achat** du terrain situé face à la Mairie appartenant à M. Rossi, décédé, pour la somme de 130 000€.

• **Il ne reste que 2 parcelles à vendre** au lotissement des Gabelous, un nouveau logement communal F3 est proposé à la location par la commune sur la zone des Limes.

L'Espace Culturel et d'animation

Merci aux nombreux habitants qui ont, comme l'année précédente, décoré et illuminé leurs maisons pour les fêtes, donnant ainsi à notre village une originalité appréciée.

• **L'harmonie des pays de Chaux » présentera son spectacle** intitulé : une folle histoire de la musique, le dimanche 15 janvier 2012 , à la salle polyvalente, à partir de 16 h.

• **Le traditionnel « repas dansant des habitants »** aura lieu le **11 février**, salle polyvalente. Vous trouverez dans ce bulletin le feuillet d'inscription, à rapporter en Mairie, au plus tard le samedi 4 février 2012.

La participation de 5 euros par personne nous oblige à rappeler que cette manifestation conviviale **est réservée aux habitants d'Arc et Senans , les nouveaux arrivants sont les bienvenus**.

• **Le Comité des Fêtes vous propose :**

- **le 4 février**, à 20 h salle polyvalente, un **concours de tarot ;**
- **le 9 mars**, une animation en chansons, par la compagnie «**les marchands de bonheur**»(style musical des Compagnons de la Chanson), à 20 h 30 salle polyvalente
- **le 30 mars**, spectacle multi vision «**les secrets de la forêt de Chaux**», par l'amicale photo de Solvay, sur un scénario d'André Besson.

• **La 25e édition du TELETHON**, qui a eu lieu les 2 et 3 décembre 2011, **à rapporté la somme de 5 206,85 euros**, entièrement reversée à l'Association Française des Myopathies. L'association « Tel est ton combat » tient à exprimer ses remerciements à tous ceux et celles qui ont contribué, cette fois encore, à la réussite de la manifestation : bénévoles, sponsors, participants extérieurs, donateurs. Votre participation et votre investissement sont toujours aussi généreux : un grand bravo à vous !

• **Espace jeunesse d'Arc et Senans :** nous rappelons que chaque mercredi après-midi, de 14 h à 17 h, les jeunes de 11 à 18 ans sont accueillis, **à la salle multimédia**, par Ludovic Ferry (animateur jeunesse à la C.C.C.Q. En 2011, une très nette augmentation a été enregistrée, avec 16 jeunes participants.

Pour tout renseignement s'adresser à Ludovic Ferry.

• **Spectacle de Noël : Le cadeau de Balthazar**.
La participation va grandissante au spectacle offert par la commune aux enfants des écoles du village.

Grands comme petits étaient heureux de partager ensemble ce moment et terminer avec une poignée de gourmandises pétaradantes !

À l'année prochaine !

Nos citoyens

Bienvenue aux nouveaux habitants

- Ghislain FUSILLIER et Elise POUPENEY
- Denise SMADJA

Mariage

- Laëtitia LOCATELLI et Pascal PROST .....le 29/10/2011

Naissance

- Timéo REGAZZONI.....le 3/11/2011

Décès

- Guy JOLY ..... le 21/10/2011
- Daniel RONDOT ..... le 17/12/2011
- Jacki PUGET ..... le 25/12/2011
- Suzanne PROST née JACQUEMARD ..... le 03/01/2012

Parlez-vous patois ?

- **Un taiseux (euse) :** un homme (femme) peu bavard(e)
- **taler :** meurtrir la peau (d'un fruit), se faire mal, se donner un grand coup
- **un tavin** : un taon
- **tiaffer** : sauter, patauger dans les flaques ou la boue

Entre Chaux et Loue
Arc-et-Senans

La construction du réseau d'adduction d'eau

Avant la construction du réseau d'adduction d'eau, l'approvisionnement en eau était très précaire et de mauvaise qualité comme l'atteste le rapport ci-dessous établi en 1876 par le service hydraulique du département du Doubs :

«La commune d'Arc et Senans est très mal alimentée en eau ainsi qu'on va le voir :

La section de Senans n'a, à peu près , que de l'eau de citerne, il n'existe qu'un puits, sur la place de l'Église, creusé dans le roc, dont il reçoit les suintements. Les sections de la Saline et d'Arc n'ont pas d'autre eau non plus à leur disposition, car les points qui ont été forés dans le sol sont pour la plupart infectés et impropres aux usages domestiques. Cette infection s'est produite à la longue par la dissolution et l'entraînement des résidus de la fabrication du sel à travers les couches perméables et filtrantes du gravier qui forme ce sol.

Les sections du Vernois et du Deffois n'ont que de l'eau de pluie recueillie dans les mares naturelles et artificielles. Ce sont assurément les plus mal partagées ; en effet ces eaux croupissent , se corrompent, deviennent malsaines et causent des dommages sérieux à la santé de la population qui est obligée de les consommer.

Il y a donc nécessité d'améliorer un état des choses aussi fâcheux et la délibération du conseil municipal prouve qu'il a réellement le souci de la situation et qu'il a à cœur d'en sortir.»

En effet, le 29 juillet 1874, le conseil municipal a voté un crédit de 200 Francs au service hydraulique du département pour faire les études et travaux préparatoires nécessaires à la recherche de sources d'eau sur le territoire communal et dans les environs. Cette initiative du conseil fait suite d'une part à la pollution croissante par la Saline dont l'exploitation avait commencé un siècle plus tôt , d'autre part à une prise de conscience des problèmes sanitaires suite, entre autres, aux travaux de Pasteur, notre proche voisin.

S'en est suivie une longue période de démarches administratives qui n'aboutirent que vers 1930 à la construction effective du réseau d'eau.

En 1908, le maire sollicite le préfet pour une demande de subvention sur les fonds du Pari Mutuel pour les travaux d'adduction d'eau. En 1914, l'architecte du projet se plaint des lenteurs d'une administration très centralisée car tous les dossiers sont examinés à Paris. La 1re Guerre mondiale stoppe le projet qui n'est repris qu'en 1928. La commune profite alors de la loi du 30/12/1928 accordant une avance de 500 millions de Francs aux communes pour les travaux d'exécution d'adduction d'eau.

Le devis de 1929 comporte 4 lots (terrassements, ouvrages d'art, réservoir en béton, appareils élévatoires) pour un montant de 982 500 Francs dont le total a été emprunté à Pari Mutuel.

Le projet tel qu'il a été réalisé commence au puits de captage (en bordure de la voie de chemin de fer, au sud du passage à niveau du Vernois, côté Saline) surmonté du local du groupe motopompe. L'eau captée est refoulée jusqu'au réservoir en béton armé (l'actuel réservoir du Vernois) dans une canalisation de 714 m en tuyau métallique de 125 mm. Le réseau de distribution avec bornes-fontaines et bouches à incendie dessert Arc , Senans et les deux hameaux.

La réception provisoire des travaux a été prononcée en 1933 et la réception définitive en 1934 suivant les procès verbaux figurant au dossier des archives en mairie d'Arc et Senans.

Pierre Robardet, né en 1920, fut un témoin direct des travaux de construction ; nous rapportons ses propos :

« À l'époque j'habitais à Arc, à l'angle de la Grande Rue et de la rue Mourolin. Les tranchées ont été creusées par des Annamites(°). De nombreux ossements de grande taille ont été déterrés, il s'agissait d'ossements burgondes».

(°)À l'époque la province d'Annam située au centre du Vietnam était une colonie française comme l'ensemble de la péninsule indochinoise.

L'entrepreneur y a trouvé une main d'œuvre qui faisait cruellement défaut après la «grande guerre». Concernant les ossements burgondes de grande taille, le livre de l'Abbé Létondal mentionne un cimetière burgonde. Les Burgondes formaient une tribu germanique qui a envahi notre région pour s'y établir au Ve siècle de notre ère.

Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue" - Président : J. Maurice
Conception : M. Bouillet, D. Chevalier, P. Duvernay, F. Huguenin, P. Percier, L. Rolet.
Impression : Imprimerie BILLOT Lons-le-Saunier - 18275